



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « RUE DU GRAVIER, SECURITE POUR LES RAMPES D'ACCES » (N° 1057) (PLR)

Séance du 14 février 2019

Point n° 6

Le Conseil municipal répond comme suit :

A quand la pose d'une balustrade ?

Les barrières seront posées dans le courant du mois de mars 2019.

Dans la situation actuelle, et en cas d'accident, qui est responsable ?

Les normes en vigueur demandent la pose d'une barrière dès 1 mètre de hauteur. Pour la rue du Gravier et afin d'éviter tout accident, des barrières seront installées pour la sécurité des personnes à mobilité réduite sur ces ouvrages comme prévu dans le dossier, même si la hauteur est inférieure à 1 mètre.

28 janvier 2018

Le Conseil municipal